



**Proposition d'attribution de subventions aux
épicerie sociales et à un opérateur départemental
en charge de dispositifs spécifiques d'insertion
sociale pour l'année 2018 et d'approbation
des projets de convention à conclure**

Rapport n° CP/2018/038

Service gestionnaire :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux épicerie sociales ainsi qu'à des opérateurs spécifiques qui contribuent par leur action à l'insertion sociale des allocataires du RSA.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour l'année 2018 aux épicerie sociales et à l'opérateur Tôt ou T'Art, proposant l'accès à la culture comme un levier d'inclusion.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec chacune des épicerie sociales et l'Association Tôt ou T'Art.

Contexte :

Lors de la séance plénière du 8 décembre 2016 (CD/2016/190), le Département du Bas-Rhin a fixé les objectifs 2017-2109 du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Insertion (PDEI) :

1. permettre la remise à l'emploi de 10 000 allocataires du RSA, soit 3 300 allocataires du RSA par an,
2. proposer, d'ici 2019, une voie d'insertion à 6 000 allocataires du RSA et notamment aux plus éloignés de l'emploi, soit 2 000 allocataires par an.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente que les épicerie sociales soient financées (*PDEI, page 67*) par le Département.

1 – Les épicerie sociales :

Les épicerie sociales s'adressent aux personnes en difficulté (allocataires de minima sociaux, jeunes, personnes âgées, travailleurs précaires...) qui sont orientées principalement par les services sociaux et les CCAS. Elles leur apportent une aide alimentaire temporaire en permettant l'achat, à 10 % de leur valeur, de produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité.

Les économies réalisées ont vocation à apurer une dette ou régler une facture, dans le cadre d'un accompagnement individuel et collectif.

Le département compte 17 épicerie sociale. En 2016, grâce à l'implication de 465 bénévoles, elles ont permis à 3 147 ménages (8 578 personnes) d'accéder à des produits de première nécessité.

Elles sont implantées comme suit : 5 dans le territoire NORD, 2 dans le territoire OUEST, 5 dans le territoire de l'EuroMétropole de Strasbourg et 5 dans le territoire SUD.

Le soutien du Département vise à permettre aux épicerie sociale de continuer à apporter un soutien indispensable aux personnes en situation de précarité.

Les premiers éléments chiffrés de 2017 montrent que les objectifs devraient être atteints. A ce jour, les bilans intermédiaires de l'ensemble des épicerie sociale donnent les éléments suivants : 2 369 familles accueillies dont 717 bénéficiant du RSA, représentant un total de 5 955 personnes et enfants.

Pour l'année 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux épicerie sociale des subventions d'un montant global de 191 622 euros, selon les éléments détaillés dans le tableau récapitulatif joint en annexe au présent rapport.

Il est proposé par ailleurs de décider du versement d'un acompte de 134 135 euros, représentant 70 % de la subvention départementale attribuée en 2017. Cet acompte serait versé dès la réception en retour des conventions datées et signées.

Le solde s'élèverait à un montant global de 57 487 euros. Il est proposé que le versement des soldes soit effectué au cours du quatrième trimestre 2018, après examen des éléments d'activité fournis par les structures et en accord avec les termes des conventions respectives.

2 – L'association Tôt ou T'Art :

L'association Tôt ou t'Art agit pour faciliter l'accès des publics fragiles à la culture ou à une pratique culturelle, l'ensemble de ses actions constituant des leviers d'insertion.

Au moyen d'un site interactif et d'une billetterie dématérialisée, Tôt ou T'Art anime un réseau comportant 85 structures du champ culturel, 98 opérateurs des secteurs médico-sociaux et de l'insertion par l'action économique gérant 278 structures et les partenaires sociaux des territoires, en faveur des publics en insertion.

L'implication de 15 administrateurs, 3 salariés et 26 bénévoles permet à l'association de développer des partenariats avec les acteurs culturels, d'augmenter l'offre et l'accompagnement culturel (Ex : spectacle vivant construit à l'Espace K avec le Foyer de l'Enfance et un accueil de jour de l'UNAPEI) ou encore des cycles de formation.

D'autre part, l'association donne de la lisibilité aux programmations culturelles accessibles lors de forums de rentrée.

Deux forums ont été organisés en 2017. 91 professionnels des secteurs médico-sociaux et 50 professionnels de la culture ont participé au Forum de Strasbourg, le 9 septembre, dans les salons classés de l'Aubette. Le second s'est déroulé le 21 septembre en partenariat avec le Parc Naturel des Vosges du Nord, dans les locaux du centre Saint-Raphaël de Saverne, mis à disposition par l'APAEIIE (association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis). Un total de 108 personnes a pris part à cette journée, dont 52 professionnels appartenant au champ social, 39 à celui de la culture, 12 relevant du réseau de partenaires de Tôt ou T'Art et 5 organisateurs.

Ces temps d'échanges entre les structures sociales et culturelles permettent aux travailleurs sociaux de sélectionner le projet culturel qui pourra répondre à une

problématique (lutte contre l'illettrisme ou l'isolement, accès aux équipements de proximité, mobilité, ...).

Concrètement, en 2016, 9 259 places (6 897 en 2015) ont été réservées auprès de structures culturelles, à titre gratuit ou à titre payant (3 €). Les domaines les plus sollicités sont la culture scientifique (le Vaisseau), le cinéma, la musique du monde, les musées et le théâtre. Une analyse des données quantitatives et qualitatives est régulièrement réalisée par Tôt ou T'Art et partagée avec ses partenaires. Elle permet d'effectuer les ajustements pour mieux répondre aux besoins des publics et aux attentes des professionnels du secteur social comme du secteur culture, en termes de diffusion et d'appropriation de l'information, d'accessibilité, de médiation culturelle ou sociale, d'accompagnement de projets, de formations proposées, etc...

Le partenariat avec le Département s'appuie sur la Charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels du Bas-Rhin, conclue le 6 octobre 2011 entre le Département du Bas-Rhin, la Direction Régionale de l'Action Culturelle d'Alsace (Etat), la Communauté Urbaine et Ville de Strasbourg et l'association Tôt ou T'Art.

Ce partenariat se développe à la fois dans le champ social, en lien avec l'ensemble des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale qui orientent les publics fragiles vers la programmation culturelle proposée par Tôt ou T'Art, et dans le domaine culturel, pour étayer l'offre à destination des publics accompagnés.

Les allocataires du RSA ont la possibilité de bénéficier, en direct ou par l'intermédiaire des opérateurs en charge de leur accompagnement, de la gratuité prévue notamment par le Château du Haut-Koenigsbourg.

La valeur ajoutée de Tôt ou T'Art est de proposer des outils (tels que la billetterie numérique qui facilite les réservations de groupe), de l'information et de la médiation culturelle ainsi qu'une expertise pour concevoir ou préparer des projets collectifs.

En 2016, 51 places à 3 € par personne (109 en 2015) ont été mises à disposition par le Musée Lalique au bénéfice des publics précaires, 1 097 places (1 132 en 2015) par le Vaisseau et 467 (304 en 2015) par le Château du Haut-Koenigsbourg. La valeur de l'ensemble de ces places gratuites constitue un effort complémentaire du Département, s'ajoutant à la subvention versée à l'association.

Pour permettre la poursuite de l'ensemble des actions de l'association qui contribuent à l'inclusion des allocataires du RSA, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à Tôt ou T'Art, et selon les éléments détaillés dans le tableau récapitulatif joint en annexe au présent rapport, une subvention correspondant à un montant global de 8 664 euros pour l'année 2018.

Le présent rapport a été soumis le 1^{er} février 2018 aux commissions territoriales concernées, et le 5 février 2018 à la commission thématique Emploi-Insertion-Logement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31920	017-6574-561	53 700,00 €	53 700,00 €	53 700,00 €
30758	017-6574-561	656 400,00 €	168 418,00 €	146 586,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant global pour l'année 2018 de 200 286 €, pour l'ensemble des structures figurant en annexe au présent rapport, dont 191 622 € concernant les épiceries sociales et 8 664 € concernant Tôt ou T'Art;

- approuve les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les structures figurant en annexe à la présente délibération ;
- décide qu'un acompte global de 134 135 €, représentant 70% du montant des subventions perçues en 2017, sera versé à la signature de la convention, aux épiceries sociales figurant en annexe à la présente délibération;
- décide que les soldes, d'un montant maximal de 57 487 €, seront versés au cours du dernier trimestre 2018, au regard des éléments d'activité fournis par les épiceries sociales et conformément aux termes des conventions financières;
- autorise son président à signer les conventions et avenants correspondant, sur la base de la convention-type annexée ;
- charge son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY